



Conseil économique et social

Distr. générale
25 février 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2005

(17 au 20 et 24 janvier 2005)

Additif*

* Le présent rapport, soumis en tant qu'additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les travaux de sa première session ordinaire de 2005, est un résumé des débats qui ont eu lieu au cours de la réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme alimentaire mondial (PAM), tenue les 20 et 24 janvier 2005. Les secrétariats de ces fonds et programmes ont élaboré de concert le texte du présent rapport.

I. Enfants et femmes touchés par le VIH/sida

1. Les exposés présentés après les déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont porté sur le problème prioritaire que constituent les enfants et les femmes touchés par le VIH/sida; des exemples de mesures conjointes prises par les organismes des Nations Unies; et les enjeux essentiels que ces derniers doivent relever en vue de renforcer leur capacité de réaction individuelle et commune.

2. Les intervenants ont noté les progrès réalisés sur le plan de l'aide apportée aux enfants et aux femmes touchés par le VIH/sida, notamment le nombre croissant de dispositifs internationaux permettant à la communauté internationale et au système des Nations Unies d'agir, ainsi que d'objectifs, de normes et de règles convenus à l'échelon international, et de données montrant que des actions communes sont entreprises à l'échelle du système. On notera à titre d'exemple les programmes de distribution de repas et de nutrition en milieu scolaire, la rapidité de l'évaluation, de l'analyse et de la planification de l'action dans 17 pays de l'Afrique sub-saharienne et la prise en compte croissante des enfants et des femmes touchés par le VIH/sida dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

3. Toutefois, ainsi qu'il est clairement ressorti des exposés présentés et interventions ultérieures, les mesures adoptées pour défendre les droits des enfants et des femmes fragilisés par la pandémie sont demeurées insuffisantes. Il importait que les organismes redoublent d'efforts, individuellement et conjointement, dans le cadre d'initiatives concrètes telles que la Coalition mondiale sur les femmes et le sida et le Forum mondial des partenaires pour la protection des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida; en prenant des dispositions visant à renforcer l'action de l'ONU face au VH/sida et dans le contexte de la réforme de l'ONU et de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

4. Les liens importants qui existent entre les problèmes des enfants et ceux des femmes touchés par le VIH/sida ont été mis en lumière. Il a notamment été souligné que, pour briser le cycle de la contamination par ce virus, il fallait donner aux enfants vulnérables un accès aux soins de santé en matière de sexualité et de procréation et leur permettre d'exercer leurs droits à cet égard. Pour réduire la vulnérabilité des enfants touchés par le VIH/sida, il était très important de maintenir leurs parents en vie et de prendre des mesures de prévention primaire. La lutte contre la violence à l'égard des femmes devait être un élément important des stratégies de prévention.

5. Les orateurs ont estimé qu'il fallait considérer comme une priorité l'intégration des problèmes des enfants et des femmes fragilisés par le VIH/sida dans les instruments de développement nationaux tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les plans de lutte contre le VIH/sida. Il convenait toutefois, en même temps, d'accorder une attention accrue à ces problèmes au niveau local et de renforcer l'appui apporté afin de les résoudre en vue de permettre à ces communautés de mieux faire face aux effets de la pandémie. Il importait à cette fin de fournir des ressources aux communautés tout en leur demandant de rendre compte de l'utilisation qui en était faite.

6. Il a également été souligné que la coordination de l'action mondiale, régionale et nationale face au VIH/sida demeurait un défi considérable. Ce problème pouvait

être réglé dans le cadre de l'initiative des « trois uns », qui mettait fortement l'accent sur la prise en charge des programmes par les pays. Il fallait maintenant passer des slogans à une action effective sur le terrain. Le système des Nations Unies devait promouvoir et appuyer les mesures axées sur les droits, tenant compte des sexospécificités et favorisant l'appropriation des programmes par les pays.

II. Égalité des sexes

7. Après une déclaration liminaire du Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, la Directrice exécutive du Fonds a fait une présentation sur les données d'expérience acquises par le Fonds et la question de la prise en compte systématique des problèmes liés aux inégalités entre hommes et femmes. Elle a donné plusieurs exemples de collaboration interorganisations réussie et énuméré les problèmes considérables que sont l'insuffisance des ressources consacrées aux politiques d'intégration de la lutte contre le sexisme; les limites des bases de données ventilées par sexe et les importantes lacunes au niveau du suivi, du contrôle et de la transparence.

8. Le Directeur du Département des femmes, des sexospécificités et du développement de l'Union africaine a cité des exemples de mesures institutionnelles prises par l'Union en vue d'une prise en compte systématique des problèmes liés aux inégalités entre hommes et femmes. Il a toutefois fait remarquer que les décideurs se sentaient peu concernés par les mesures en faveur de l'égalité des sexes et ne comprenaient généralement pas que lutter contre le sexisme et prendre en compte systématiquement les problèmes liés aux inégalités entre hommes et femmes était indispensable au développement durable.

9. Au cours du débat qui s'est ensuivi, les membres des conseils d'administration ont formulé plusieurs recommandations. Ils ont recommandé de soumettre, lors des prochaines réunions communes, un document sur les femmes présentant les stratégies et responsabilités communes, les objectifs et les obligations relatifs à la prise en compte systématique des problèmes relatifs aux inégalités entre hommes et femmes dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les bilans communs de pays (BCP), les stratégies adoptées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les politiques menées par les gouvernements, ainsi que les mesures visant à lier les objectifs du Millénaire pour le développement à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ce document devrait également comporter des précisions sur les ressources des organismes, leurs obligations et leurs connaissances spécialisées sur la problématique hommes-femmes. La présentation des objectifs et des résultats obtenus devrait comprendre des éléments tant qualitatifs que quantitatifs.

10. Les orateurs ont indiqué que les organismes devaient s'employer, de concert, à mesurer le succès des mesures visant la prise en compte systématique des problèmes liés aux inégalités entre hommes et femmes et la réduction de ces inégalités et à aider les pays à établir des systèmes de responsabilisation dans ce domaine. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté étant d'importants cadres de développement, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale devraient participer davantage à la mise en place de stratégies tenant compte des

sexospécificités. Les donateurs devraient par ailleurs accroître l'aide financière qu'ils apportent aux efforts déployés en faveur de la prise en compte des sexospécificités. Il faudrait en outre que les organismes financent la prise en considération de ces inégalités et l'autonomisation des femmes au moyen des ressources institutionnelles de base plutôt qu'au titre de fonds extrabudgétaires.

11. Les participants ont jugé indispensable que la population locale participe à la mise en place des stratégies visant la prise en compte des considérations sexospécificités afin qu'elle puisse s'investir dans les mesures prises et que le processus de modification des comportements et des politiques relatifs à l'égalité des sexes s'accélère. En plus de l'adoption de mesures visant la prise en compte des sexospécificités, il faudrait accorder une attention spéciale à l'autonomisation des femmes. Quant aux institutions, il convenait qu'elles renforcent leur sens des responsabilités, améliorent les compétences de leur personnel à tous les niveaux, vérifient l'absence de pratiques sexistes, soient soucieuses de l'égalité des sexes dans leur mode de budgétisation et établissent des données de référence et des modalités de contrôle des changements. Le principe de prise en compte des sexospécificités devait être défini clairement, ainsi que les tactiques à adopter pour y parvenir.

III. Transition de l'aide au développement

12. Le Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) a présenté ce point de l'ordre du jour en soulignant l'importance du rôle que pourrait jouer l'ONU dans cette transition. Il a fait part des progrès réalisés à ce jour par le Groupe de travail commun et déclaré que les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement travaillaient de concert dans les périodes de transition suivant les catastrophes, telles que celle provoquée par le raz-de-marée qui s'est produit dans l'océan Indien, ainsi qu'au lendemain des conflits.

13. Le Directeur général de l'UNICEF a déclaré que les travaux du Comité exécutif pour les affaires humanitaires du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les situations de transition avaient amélioré la capacité d'intervention de l'ONU dans ce type de situation. Il avait ainsi été possible, dans les pays touchés par le raz-de-marée, d'améliorer la situation grâce à la rapidité de réaction d'un système des coordonnateurs résidents solide qu'était venu appuyer sans tarder le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Coordonnateur des opérations humanitaires en Haïti a donné un exemple concret de la manière dont les programmes de transition mis au point à la suite d'une catastrophe naturelle devenaient réalité sur le terrain. Il a décrit l'interaction entre les différentes entités des Nations Unies face aux terribles inondations survenues en 2004, en particulier la collaboration avec la mission de maintien de la paix des Nations Unies.

14. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il était important que l'ONU et les institutions financières internationales continuent de réfléchir à des manières originales de financer les périodes de transition. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a été encouragé, pour compléter sa coopération actuelle avec la Banque mondiale, à étendre ses partenariats pratiques aux banques régionales de développement. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il importait d'intégrer véritablement les programmes mis en œuvre en période de

transition dans les processus et plans adoptés par les pouvoirs publics. L'accent a été mis à cet égard sur l'importance du renforcement des capacités même si ce processus s'avérerait difficile au sortir d'un conflit. Plusieurs délégations ont fait remarquer que l'ONU ne pourrait contribuer à résoudre les causes structurelles des conflits que si sa vision et son assistance s'inscrivaient dans le long terme.

15. D'une manière générale, les participants ont estimé que le Groupe de travail conjoint sur les problèmes de transition du Comité exécutif pour les affaires humanitaires devrait également faire porter ses travaux sur les situations de transition résultant de catastrophes naturelles. Les délégations ont approuvé la décision du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement de renforcer l'appui qu'il fournit dans ce domaine aux équipes de pays. De l'avis de plusieurs d'entre elles, les enseignements tirés de l'élaboration des programmes de relèvement à la suite du raz-de-marée constituaient un point de départ intéressant et il pourrait être bon de les analyser ultérieurement à l'occasion d'une réunion commune des conseils d'administration. Elles ont approuvé l'intention du Groupe de travail conjoint de suivre les débats en cours sur la réforme des Nations Unies, notamment ceux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Plusieurs orateurs ont déclaré que les discussions non gouvernementales et officieuses sur la réforme devraient être considérées avec prudence et que, s'agissant des situations de transition, les institutions se fondaient avant tout sur les résolutions du Conseil économique et social.

16. Le rôle essentiel des femmes dans le processus de consolidation de la paix et de relèvement a été souligné, notamment en El Salvador. Les participants ont pris note du fait que le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement avait estimé que la question de l'égalité des sexes méritait d'être examinée plus avant et l'ont encouragé dans ce sens.

17. Concluant le débat, le Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial a mis l'accent sur la nécessité d'élaborer et d'adopter une définition claire du mot « transition »; l'importance des travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement en matière de planification et d'exécution des activités liées aux périodes de transition (tant à la suite d'un conflit que d'une catastrophe naturelle) et la nécessité pour les institutions financières internationales de coopérer pleinement avec les institutions membres du Groupe des Nations Unies pour le développement; l'ampleur des besoins directs des populations vulnérables pendant les périodes de transition et la nécessité d'évaluer ces besoins au lendemain de conflits; et la nécessité de garantir un « espace » humanitaire dans toutes les missions de l'ONU, de déterminer le coût de la coordination dans les périodes de transition et, pour le Groupe de travail conjoint, de continuer de s'employer à fournir un appui concret sur le terrain plutôt que d'attendre la conclusion des processus de réforme de l'ONU.

IV. Simplification et harmonisation

18. L'Administrateur associé du PNUD a décrit les progrès réalisés à cette date en matière de simplification et d'harmonisation comme suite à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles. À la suite de cette intervention, les présidents des équipes de gestion du programme du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'année 2004 ont fait état des progrès

réalisés depuis la dernière réunion commune des conseils d'administration. La présentation de la situation aux niveaux régional et national, par le Directeur de la Division de l'Afrique du FNUAP, le Secrétaire de la Division des affaires économiques du Gouvernement pakistanais et le Coordonnateur résident du PNUD au Pakistan, a été axée sur les pratiques optimales au niveau régional et sur des initiatives de mise en œuvre au niveau des pays fondées sur la prise en charge des programmes par les pays.

19. Exprimant leur désir de voir aboutir la réforme de l'ONU et soulignant l'importance de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, les délégations ont fait remarquer que le système des Nations Unies était à l'examen au niveau des pays et ont considéré l'examen triennal des activités opérationnelles comme une incitation à travailler plus efficacement. Elles ont indiqué qu'il était nécessaire d'aller au-delà des procédures internes pour pouvoir s'aligner sur les autres institutions et parties prenantes à l'échelon des pays. Elles ont prié instamment le Groupe des Nations Unies pour le développement d'accroître la participation des organismes des Nations Unies et de renforcer sa collaboration avec les institutions financières internationales.

20. L'absence d'objectifs et de calendriers clairement définis en vue de l'application des recommandations issues de l'examen triennal des activités opérationnelles pour la période 2005-2007 a été jugée préoccupante. Les délégations ont souhaité qu'à sa session d'organisation de 2005, le Conseil économique et social établisse un échéancier et un plan d'harmonisation. Elles ont souligné l'importance de la réunion du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique, tenue en mars 2005. Elles ont appelé l'attention sur le coût éventuel de la programmation commune et les recouvrements entre les mandats des diverses institutions, qui pourraient compromettre l'obligation de rendre compte et la transparence. Plusieurs délégations se sont interrogées sur l'opportunité d'un regroupement des mécanismes de financement des programmes communs.

21. D'une manière générale, les délégations ont encouragé le Groupe des Nations Unies pour le développement à faire le point des évaluations menées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à établir des directives communes en matière de recouvrement des coûts, à mieux définir le système de responsabilisation pour ce qui est des arrangements relatifs au regroupement, à élaborer à l'intention des équipes de pays des principes directeurs relatifs au renforcement des capacités et à la coopération technique, à renforcer les travaux interinstitutions sur les sexes, à intensifier les mesures d'harmonisation des bilans communs de pays (BCP) et des mesures prises au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) avec les priorités nationales et à étendre à d'autres pays les initiatives expérimentales visant la mise en place de bureaux communs. Elles ont souligné l'utilité de l'évaluation commune des besoins, des instruments communs d'action dans les périodes de crise ou au lendemain des crises, des bases de données intégrées et de l'intensification de la coordination régionale afin d'éviter recouvrements et gaspillage.

22. Répondant à ces observations, les représentants du Groupe des Nations Unies pour le développement ont indiqué qu'un plan d'application pour 2005-2007, comportant des objectifs clairement définis et concrets ainsi qu'un calendrier d'application des recommandations issues de l'examen triennal des activités

opérationnelles, était en cours d'élaboration, qui tenait compte des ressources humaines et financières demandées. Ils ont noté que les enseignements tirés de la programmation commune et des mesures prises au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement allaient être répertoriés afin d'améliorer les directives communes dans ce domaine, qui avaient été élaborées conformément aux premières recommandations issues de l'examen triennal des activités opérationnelles.

23. Soulignant l'importance de la participation nationale et d'une harmonisation des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté avec les objectifs du Millénaire pour le développement, les secrétariats ont mis l'accent sur le fait que la mise en œuvre des bilans communs de pays (BCP) et des mesures adoptées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) était toujours fondée sur les priorités nationales énoncées dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ou dans des stratégies comparables et tenait compte des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire. *DevInfo* a été étoffé afin d'aider les pays où est exécuté un programme à suivre les progrès réalisés au niveau national.

24. En ce qui concerne les avantages par rapport aux coûts, l'expérience a démontré qu'avoir des locaux, des services et des bureaux communs permettait de réduire les coûts de transaction et de fournir une aide plus efficace au développement.
